

1. *Débitrice*: **WELL SA (WELL LTD) (WELL AG)**, rue Vi-  
guet 8, 1227 **Acacias**

2. *Remarques*: gestion, conseil et assistance technique dans  
les domaines industriels et touristiques; étude et supervision  
de projets; commercialisation de produits dans le domaine  
de l'hygiène; prise de participations dans des sociétés indu-  
strielles, financières et commerciales.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-  
vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets  
déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un  
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-  
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour  
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions  
relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32  
OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'in-  
ventaire seront considérés comme acceptés.

(Réf. n°1)

Office des faillites  
1227 Carouge

(01039062)